



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par African Action on AIDS, European Union of Women, Federation of American Women's Clubs Overseas, Hadassah Women's Zionist Organization of America, Inter-African Committee on Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children, International Alliance of Women, International Association of Democratic Lawyers, International Council of Women, International Federation for Home Economics, International Federation of Business and Professional Women, International Federation of Social Workers, International Federation of University Women, International Inner Wheel, National Council of German Women's Organizations, Pan Pacific and South-East Asia Women's Association of Thailand, Servas International, Socialist International Women, Soroptimist International, Women against Violence (Europe), Women's International Zionist Organization et Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.



Déclaration

Nous soussignées, organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, membres du Comité d'ONG de Vienne sur la condition de la femme, présentons pour l'information et la réflexion des participants à la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme la déclaration suivante sur le thème de l'évaluation : « accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent ».

Une des principales conditions pour parvenir au développement durable et éradiquer la pauvreté est l'éducation des femmes. De nombreuses études ont montré que plus la mère est instruite, plus les conditions sanitaires de la famille entière sont élevées, et que les investissements dans l'éducation des femmes et des filles avaient un lien direct avec la croissance du produit intérieur brut (PIB).

L'éducation est un prérequis à une réelle participation démocratique, à l'exercice de ses droits et devoirs de citoyen, et au respect mutuel. C'est la pierre angulaire de la paix.

Les conclusions concertées de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, adoptées en 2011, listent toutes les mesures nécessaires à l'éducation des femmes et des filles pour améliorer leurs perspectives en science et en technologie.

Même si nous reconnaissons tous les programmes et initiatives, et apprécions les progrès réalisés dans certaines régions, nous rappelons aux États Membres des Nations Unies et aux organisations internationales l'importance de la mise en œuvre et du suivi dans la réalisation des objectifs identifiés.

Nous demandons instamment au système des Nations Unies et aux États Membres :

- De développer des programmes promouvant l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire pour toutes les femmes et les filles;
- D'élaborer des programmes spéciaux pour les femmes et les filles vivant dans des zones peu peuplées, touchées par le changement climatique et/ou des catastrophes naturelles, d'extrême pauvreté, et touchées par la pénurie d'eau;
- D'intégrer l'éducation des femmes et des filles dans tous les programmes d'aide au développement;
- D'inclure les femmes et les filles vivant dans des camps de réfugiés et toutes celles souffrant des effets des conflits armés dans les programmes d'éducation;
- D'encourager la mixité comme moyen de contribuer à l'égalité des sexes;
- De former les professeurs à l'égalité des sexes et à la participation à la prise de décisions;
- De prévoir un mentorat pour les femmes et les filles immigrées;
- D'encourager la formation tout au long de la vie en offrant de nouvelles opportunités aux femmes qui n'ont pas eu accès à l'éducation quand elles étaient jeunes;

- De promouvoir la recherche en science et en technologie dans des domaines tels que la médecine tenant compte du sexe des patients et les technologies vertes, pour fournir plus d'opportunités aux femmes;
 - D'intégrer la science et la technologie à toutes les formations afin que les femmes et les filles aient de meilleures perspectives académiques et professionnelles;
 - De donner accès aux femmes et aux filles à des ressources adaptées au même titre que les hommes.
-